

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le samedi 4 avril 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Véronique Saget, Clothilde Salah, Mickaël Linares, Charlotte Chassard, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson.

Excusés : Philippe Bizet, Florence Collino, Thibault Decreuse.

Absent :

Pouvoirs : Philippe Bizet à Francis Meuterlos, Thibault Decreuse à Gérard Dèque, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15
- Ayants donné procuration : 3
- Absents : 0

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / RESTOS DU COEUR

Date de la convocation :
04/04/2026

Délibération n°2026-D-10

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 12
Contre : 3
Abstention :

Délibération certifiée exécutoire.

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 28/04/26

Publié le : 28/04/26

Mme Lucie Jurcevic, adjointe en charge du dossier présente le tableau récapitulatif des différentes demandes de subventions émanant des associations et la proposition de la commission finances qui a étudié ces demandes le 16 avril 2026.

Le tableau des propositions de la commission est projeté et M. le Maire soumet au vote les demandes de subventions.

Concernant les Restos du Coeur Charlotte Chassard, Francis Meuterlos et Laurent Poncet trouvent que la somme est trop peu importante au regard des besoins.

La commission finances rappelle qu'elle a privilégié les associations les plus locales.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 3 voix contre (Charlotte Chassard, Francis Meuterlos et Laurent Poncet qui souhaiteraient accorder une subvention plus élevée)

- **Restos du Coeur : 100 €**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com